

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2023**  
**DELIBERATION N° DE-2023-109**

L'an deux mil vingt-trois, le 1er juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-124), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (à partir de la délibération DE-2023-103), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2023-111), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de la délibération DE-2023-111).

**Absents représentés par pouvoir :**

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2023-125) ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-102) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme VOISIN à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. BOUTONNET-LOUSTAU à Mme LOUPIEN-SUARES, M. BERGÉ à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

**Absent(s) :**

Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI

---

*Entendu le rapport de Mme CASTEL,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu - Restauration des peintures et de leur cadre - Accord-cadre à marchés subséquents - Signature d'avenants concernant le groupement Laveau.

Dans le cadre du volet conservation-restauration du chantier des collections du musée Bonnat-Helleu, des accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents ont été conclus avec des groupements de restaurateurs pour chacun des 5 lots définis.

Les groupements conjoints avec mandataire solidaire formés par Mme Laveau, titulaire des accords-cadres indiqués ci-dessous, font l'objet de nouvelles modifications :

- Lot 1 - Peintures sur toile et leur cadre, 1500-1850 - 21ACCULTURE01\_L1
- Lot 4 - Peintures sur bois et leur cadre, XIVE-XVIIÈ siècles - 21ACCULTURE01\_L4
- Lot 5 - Peintures sur bois, cuivre, albâtre et leur cadre, XVIIÈ-XIXÈ Siècles-21ACCULTURE01\_L5

Le groupement Laveau comprend parmi ses membres la Sarl Chatellier de Viguerie immatriculée sous le n° SIREN 798 953 741, et comportant deux gérants dont Madame de Viguerie, qui exécute les prestations du marché. Or, celle-ci a créé une société dont elle est la seule gérante, la société FRANCE RESTAURATION CONSERVATION immatriculée sous le n° SIREN n° 922 271 176.

Cette modification s'apparente à une opération de réorganisation interne. Il s'agit en effet de prestations confiées intuitu personae à Madame de Viguerie, en raison de ses compétences propres. Ainsi les moyens humains affectés aux prestations du marché sont strictement identiques, ainsi que les moyens matériels, que Madame de Viguerie conserve.

Il apparaît ainsi que cette modification respecte les conditions de l'article R.2194-6 du code de la commande publique relatif à la substitution autorisée d'un nouveau titulaire sans nouvelle mise en concurrence qui dispose que "le marché peut être modifié lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché, ... dans le cas d'une cession du marché, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial, à condition que cette cession n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectuée dans le but de soustraire le marché aux obligations de publicité et de mise en concurrence. Le nouveau titulaire doit remplir les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial."

Cette modification entraîne une reprise pure et simple de l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat, ainsi que des moyens affectés à la réalisation des prestations.

Par ailleurs le groupement Laveau titulaire du lot 1 n°21ACCULTURE01\_L1 comprend parmi ses membres Mme Paulina Munoz Del Campo qui se retire du groupement car elle ne sera finalement pas amenée à travailler sur les œuvres.

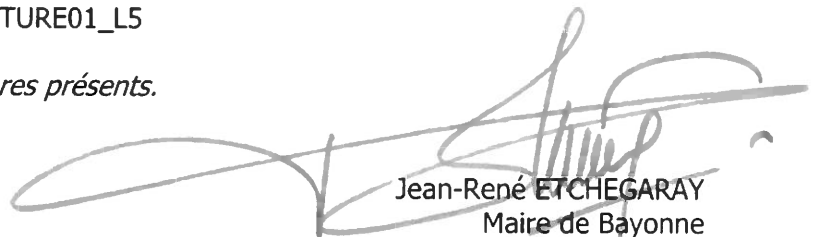
L'ensemble de ces modifications nécessite donc la conclusion d'avenants.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, sur les bases de ces informations, à signer les avenants ci-annexés :

- n°3 à l'accord-cadre 21ACCULTURE01\_L1
- n°5 à l'accord-cadre 21ACCULTURE01\_L4
- n°3 à l'accord-cadre 21ACCULTURE01\_L5

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services



**AVENANT N°3**  
**Groupement Laveau**  
**Changement affectant un cotraitant : changement de titulaire**  
**Et**  
**Retrait d'un autre cotraitant**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : marches@bayonne.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

**B - Identification du titulaire de l'accord-cadre**

Titulaire
LAVEAU GROUPEMENT 9 RUE MOINE 75017 PARIS
BONACCINI GROUPEMENT Courriel : bonacciniema@gmail.com Tél. : 0634996670
CLOIZEAUX GROUPEMENT Courriel : c.descloizeaux@orange.fr Tél. : 0660679851

## C - Objet de l'accord-cadre

MUSEE BONNAT-HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BAYONNE - CHANTIER DES COLLECTIONS  
- VOLET RESTAURATION-CONSERVATION-RESTAURATION DES PEINTURES ET DE LEUR CADRE

Lot n° 01 : PEINTURES SUR TOILE ET LEUR CADRE, 1500-1850

Référence de l'accord-cadre : 21ACCULTURE01\_L1

Date de la notification : 17/02/2022

Durée du contrat : 4 ans

Montant initial de l'accord-cadre

- Montant HT estimatif : 367 000,00 €

## D - Avenants précédents

Avenants à l'accord-cadre conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT	Date de signature
1	27/09/2022	Groupement Laveau : Réorganisation interne du cotraitant Joulin	/	20/10/2022
2	24/01/2023	Groupement Bonaccini : désistement de Mme Arbus	/	

## E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

1. Le groupement Laveau comprend parmi ses membres la Sarl Chatellier de Viguerie immatriculée sous le n° SIREN 798953741, et comportant deux gérants dont Madame de Viguerie, qui exécutait les prestations du marché.

Or, celle-ci a créé une société dont elle est la seule gérante, la société FRANCE RESTAURATION CONSERVATION immatriculée sous le n° SIREN n° 922 271 176.

Cette modification s'apparente à une opération de réorganisation interne. Il s'agit en effet de prestations confiées intuitu personae à Madame de Viguerie, en raison de ses compétences propres. Ainsi les moyens humains affectés aux prestations du marché strictement identiques, ainsi que les moyens matériels, que Madame de Viguerie conserve.

Il apparaît ainsi que cette modification respecte les conditions de l'article R2194-6 du code de la commande publique relatif à la substitution autorisée d'un nouveau titulaire sans nouvelle mise en concurrence qui dispose que "le marché peut être modifié lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché, ... dans le cas d'une cession du marché, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial, à condition que cette cession n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectuée dans le but de soustraire le marché aux obligations de publicité et de mise en concurrence. Le nouveau titulaire doit remplir les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial."

Ainsi cette modification entraîne une reprise pure et simple de l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat, ainsi que des moyens affectés à la réalisation des prestations.

2. Le groupement Laveau comprend parmi ses membres Mme Paulina MUNOZ DEL CAMPO. Celle-ci se retire du groupement car elle ne sera finalement pas amenée à travailler sur les oeuvres.

## **F - Signature du titulaire de l'accord-cadre**

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## **G - Signature du pouvoir adjudicateur**

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

PJ :  
Pièces administratives de Viguerie  
Et  
Mail de retrait de Mme Munoz

## **H - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre**

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :



**AVENANT N°3**  
**Groupement Laveau**  
**Changement affectant un cotraitant : changement de titulaire**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : marches@bayonne.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

**B - Identification du titulaire de l'accord-cadre**

Titulaire
LAVEAU GROUPEMENT 9 RUE MOINE 75017 PARIS
ATELIER SERAPHIN GROUPEMENT 1 chemin de la Goulotte 21690 VERREY-SOUS-SALMAISE Courriel : severine_francoise@yahoo.fr Tél. : 0661988956

**C - Objet de l'accord-cadre**

MUSEE BONNAT-HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BAYONNE - CHANTIER DES COLLECTIONS - VOLET RESTAURATION-CONSERVATION-RESTAURATION DES PEINTURES ET DE LEUR CADRE CADRE – ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS  
Lot n° 05 : PEINTURES SUR BOIS, CUIVRE, ALBATRE, ET LEUR CADRE XVIIIIE-XIXE Siècles

Référence de l'accord-cadre : 21ACCULTURE01\_L5

Date de la notification : 17/02/2022

Durée du contrat : 4 ans

Montant initial de l'accord-cadre

- Montant HT estimatif : 232 000,00 €

## D - Avenants précédents

Avenants à l'accord-cadre conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT	Date de signature
1	27/09/2022	Groupement Laveau : Réorganisation interne du cotraitant Joulin	/	20/10/2022
2	14/03/2023	Groupements Laveau et Séraphin : Désistement du cotraitant Hurter	/	

## E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : Le groupement Laveau comprend parmi ses membres la Sarl Chatellier de Viguerie immatriculée sous le n° SIREN 798953741, et comportant deux gérants dont Madame de Viguerie, qui exécutait les prestations du marché.

Or, celle-ci a créé une société dont elle est la seule gérante, la société FRANCE RESTAURATION CONSERVATION immatriculée sous le n° SIREN n° 922 271 176.

Cette modification s'apparente à une opération de réorganisation interne. Il s'agit en effet de prestations confiées intuitu personae à Madame de Viguerie, en raison de ses compétences propres. Ainsi les moyens humains affectés aux prestations du marché strictement identiques, ainsi que les moyens matériels, que Madame de Viguerie conserve.

Il apparaît ainsi que cette modification respecte les conditions de l'article R2194-6 du code de la commande publique relatif à la substitution autorisée d'un nouveau titulaire sans nouvelle mise en concurrence qui dispose que "le marché peut être modifié lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché, ... dans le cas d'une cession du marché, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial, à condition que cette cession n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectuée dans le but de soustraire le marché aux obligations de publicité et de mise en concurrence. Le nouveau titulaire doit remplir les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial."

Ainsi cette modification entraîne une reprise pure et simple de l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat, ainsi que des moyens affectés à la réalisation des prestations.

## F - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A .....

Le .....

Signature du titulaire



## **G - Signature du pouvoir adjudicateur**

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

PJ : Pièces administratives de France Restauration Conservation

## H - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :



**AVENANT N°5**  
**Groupement Laveau**  
**Changement affectant un cotraitant : changement de titulaire**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : marches@bayonne.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

**B - Identification du titulaire de l'accord-cadre**

Titulaire
ATELIER SERAPHIN GROUPEMENT 1 chemin de la Goulotte 21690 VERREY-SOUS-SALMAISE Courriel : severine_francoise@yahoo.fr Tél. : 0661988956
LAVEAU GROUPEMENT 9 RUE MOINE 75017 PARIS
BONACCINI GROUPEMENT Courriel : bonacciniema@gmail.com Tél. : 0634996670

**C - Objet de l'accord-cadre**

MUSEE BONNAT-HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BAYONNE - CHANTIER DES COLLECTIONS  
- VOLET RESTAURATION-CONSERVATION-RESTAURATION DES PEINTURES ET DE LEUR CADRE  
Lot n° 04 : PEINTURES SUR BOIS ET LEUR CADRE, XIVE-XVIIIE SIECLES

Référence de l'accord-cadre : 21ACCULTURE01\_L4  
Date de la notification : 17/02/2022

Durée du contrat : 4 ans

Montant initial de l'accord-cadre

- Montant HT estimatif : 192 000,00 €

## D - Avenants précédents

Avenants à l'accord-cadre conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT	Date de signature
1	27/09/2022	Groupement Laveau : réorganisation interne du cotraitant Joulin	/	20/10/22
2	08/11/2022	Groupement Seraphin : réorganisation interne du cotraitant Roy	/	15/12/22
3	24/01/2023	Groupement Bonaccini : désistement des cotraitants Arbus et Hurter	/	
4	14/03/2023	Groupements Laveau et Séraphin : désistement du cotraitant Hurter	/	

## E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : Le groupement Laveau comprend parmi ses membres la Sarl Chatellier de Viguerie immatriculée sous le n° SIREN 798 953 741, et comportant deux gérants dont Madame de Viguerie, qui exécutait les prestations du marché.

Or, celle-ci a créé une société dont elle est la seule gérante, la société FRANCE RESTAURATION CONSERVATION immatriculée sous le n° SIREN n° 922 271 176.

Cette modification s'apparente à une opération de réorganisation interne. Il s'agit en effet de prestations confiées intuitu personae à Madame de Viguerie, en raison de ses compétences propres. Ainsi les moyens humains sont strictement identiques, ainsi que les moyens matériels, qu'elle conserve.

Il apparaît ainsi que cette modification respecte les conditions de l'article R2194-6 du code de la commande publique relatif à la substitution autorisée d'un nouveau titulaire sans nouvelle mise en concurrence qui dispose que "le marché peut être modifié lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché, ... dans le cas d'une cession du marché, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial, à condition que cette cession n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectuée dans le but de soustraire le marché aux obligations de publicité et de mise en concurrence. Le nouveau titulaire doit remplir les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial."

Ainsi cette modification entraîne une reprise pure et simple de l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat, ainsi que des moyens affectés à la réalisation des prestations.

## **F - Signature du titulaire de l'accord-cadre**

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## **G - Signature du pouvoir adjudicateur**

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

PJ : Pièces administratives de la société France Restauration Conservation

## **H - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre**

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :